



Direction des Déplacements

Service SEESRM

Contact Centre Technique Départemental de Saint Vallier

Tél : 04 75 03 54 80

Courriel : ctd-stvallier@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° STV-2025-392-AT

Le Président du Conseil départemental,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu les avis favorables de la DIRCE et du Conseil Départemental de l'Ardèche

Vu la demande N° 2025/20300 datée du 25/11/2025 par laquelle la société **COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE** domiciliée 2 Rue Andre Bonin 69004 Lyon, 69004 Lyon, représentée par BLANC JEROME (Tel : 0645164017 - Mail : j.blanc@cnr.tm.fr- Siret : 95752090100019) sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de maintenance sur l'aménagement hydroélectrique de Gervans sur la RD800 du PR 0+200 au PR 3+750 sur le territoire des communes d'**EROME, GERVANS** et **SERVES-SUR-RHÔNE**,

Vu les arrêtés en vigueur du Président du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin de réaliser des travaux de maintenance sur l'aménagement hydroélectrique de Gervans sur la route départementale RD800, il y a lieu d'interrompre totalement la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de SAINT-VALLIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le mercredi 10 décembre 2025 et le jeudi 11 décembre 2025 sur la RD800 du PR 0+200 au PR 3+750 sur le territoire des communes d'**EROME, GERVANS** et **SERVES-SUR-RHÔNE**, hors agglomération.

Le soir, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

ARTICLE 2

Pendant la période visée à l'article 1, les travaux seront réalisés de 08h00 à 18h00 et la circulation sera réglementée ainsi :

L'itinéraire de déviation est joint en annexe.

Via: N 7, Avenue Jean Jaurès, Route de Lyon, Route Départementale 86

16.0 km, 17 min

Se diriger vers l'est - 1 m

Tourner à droite sur l'avenue du Midi (N 7) - 5.5 km

Tourner à droite sur l'avenue des Comtes de Larnage - 200 m

Se diriger vers le sud-ouest sur le pont Gustave Toursier (D 95) - 250 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 86 - 7 m

Sortir du rond-point sur D 86 - 1.5 km

Prendre le rond-point de l'Octroi, puis la seconde sortie sur l'avenue de Lyon (D 86) - 40 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Lyon (D 86) - 700 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 86 - 35 m

Sortir du rond-point sur D 86 - 2.5 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route de Lyon (D 86) - 25 m

Sortir du rond-point sur la route de Lyon (D 86) - 300 m

Continuer tout droit sur la route Départementale 86 (D 86) - 1.5 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route Départementale 86 (D 86) - 20 m

Sortir du rond-point sur la route Départementale 86 (D 86) - 2 km

Continuer tout droit sur la route Cévenole (D 86) - 1 km

Vous êtes arrivé à votre destination -

La signalisation temporaire s'inspirera des schémas DC 61 et/ou DC 62 routes bidirectionnelles du guide technique du SETRA annexés au présent arrêté.

La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

Le balisage des dispositifs nécessaires aux itinéraires de déviation sera mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier :

- la maintenance 24h/24h de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier, l'éventuel repliement le soir, le week-end ou pendant une interruption du chantier
- avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

CODIS 26 - Officier de Permanence,
Monsieur le responsable du CED de TAIN-L'HERMITAGE,
SAMU 26,
M. Didier VALLON,
M. Jean-Louis CASTAN,
Mme Agnès JAUBERT, Conseillère départementale du canton de TAIN-L'HERMITAGE,
M. Michel BRUNET, Conseiller départemental du canton de TAIN-L'HERMITAGE,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
Centre Technique Départemental de Saint Vallier,
Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,
Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET,
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,
Monsieur BLANC JEROME, Compagnie Nationale du Rhône,
Mme le Maire de la commune de EROME,
M. le Maire de la commune de GERVANS,
Mme le Maire de la commune de SERVES-SUR-RHÔNE,

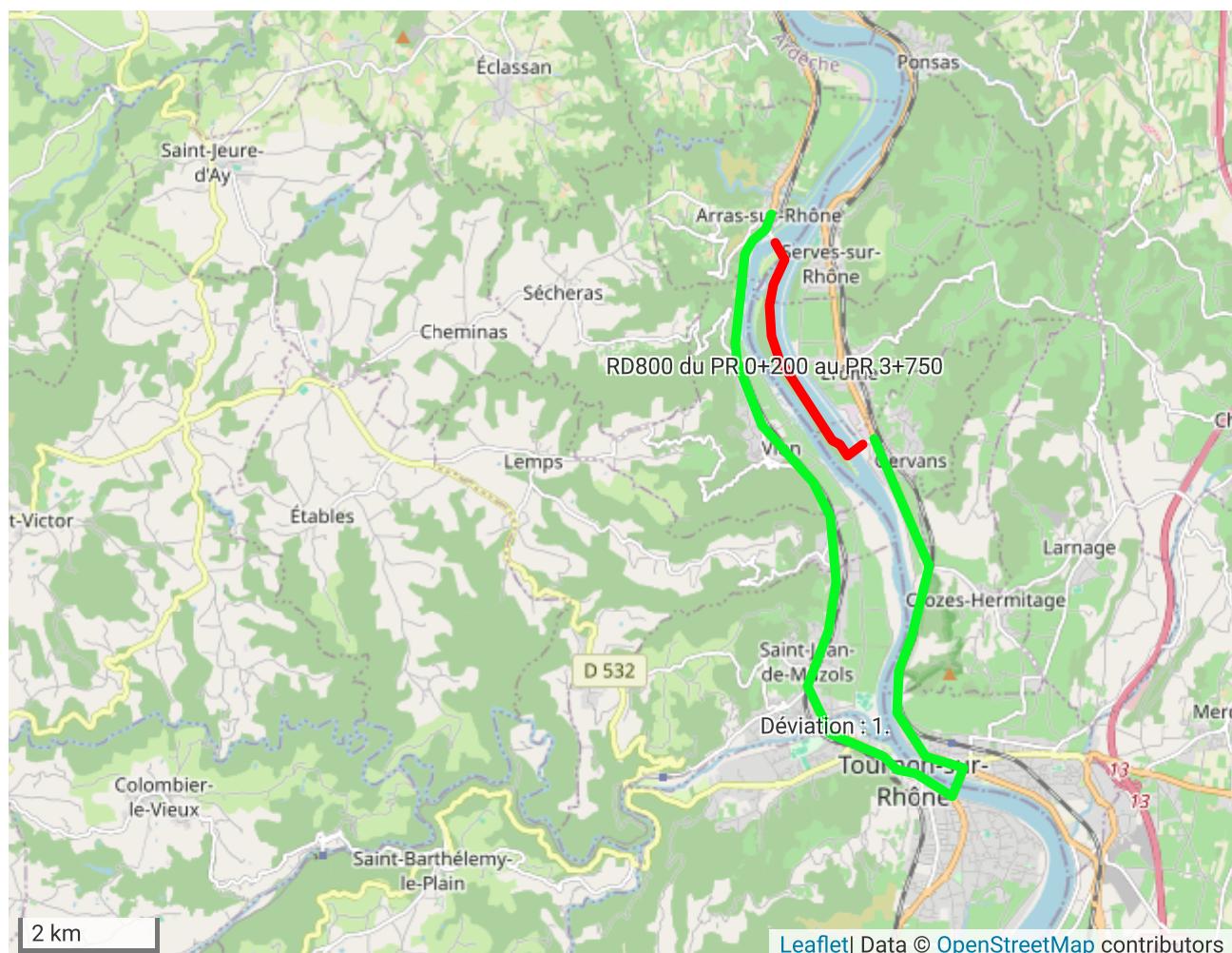
Fait à Saint Vallier,

Par délégation du Président

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DC62 - Déviation - Avec desserte de la localité
- DC61 - Déviation

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation 1.

Via: N 7, Avenue Jean Jaurès, Route de Lyon, Route Départementale 86

16.0 km, 17 min

Se diriger vers l'est - 1 m

Tourner à droite sur l'avenue du Midi (N 7) - 5.5 km

Tourner à droite sur l'avenue des Comtes de Larnage - 200 m

Se diriger vers le sud-ouest sur le pont Gustave Toursier (D 95) - 250 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 86 - 7 m

Sortir du rond-point sur D 86 - 1.5 km

Prendre le rond-point de l'Octroi, puis la seconde sortie sur l'avenue de Lyon (D 86) - 40 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Lyon (D 86) - 700 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 86 - 35 m

Sortir du rond-point sur D 86 - 2.5 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route de Lyon (D 86) - 25 m

Sortir du rond-point sur la route de Lyon (D 86) - 300 m

Continuer tout droit sur la route Départementale 86 (D 86) - 1.5 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route Départementale 86 (D 86) - 20 m

Sortir du rond-point sur la route Départementale 86 (D 86) - 2 km

Continuer tout droit sur la route Cévenole (D 86) - 1 km

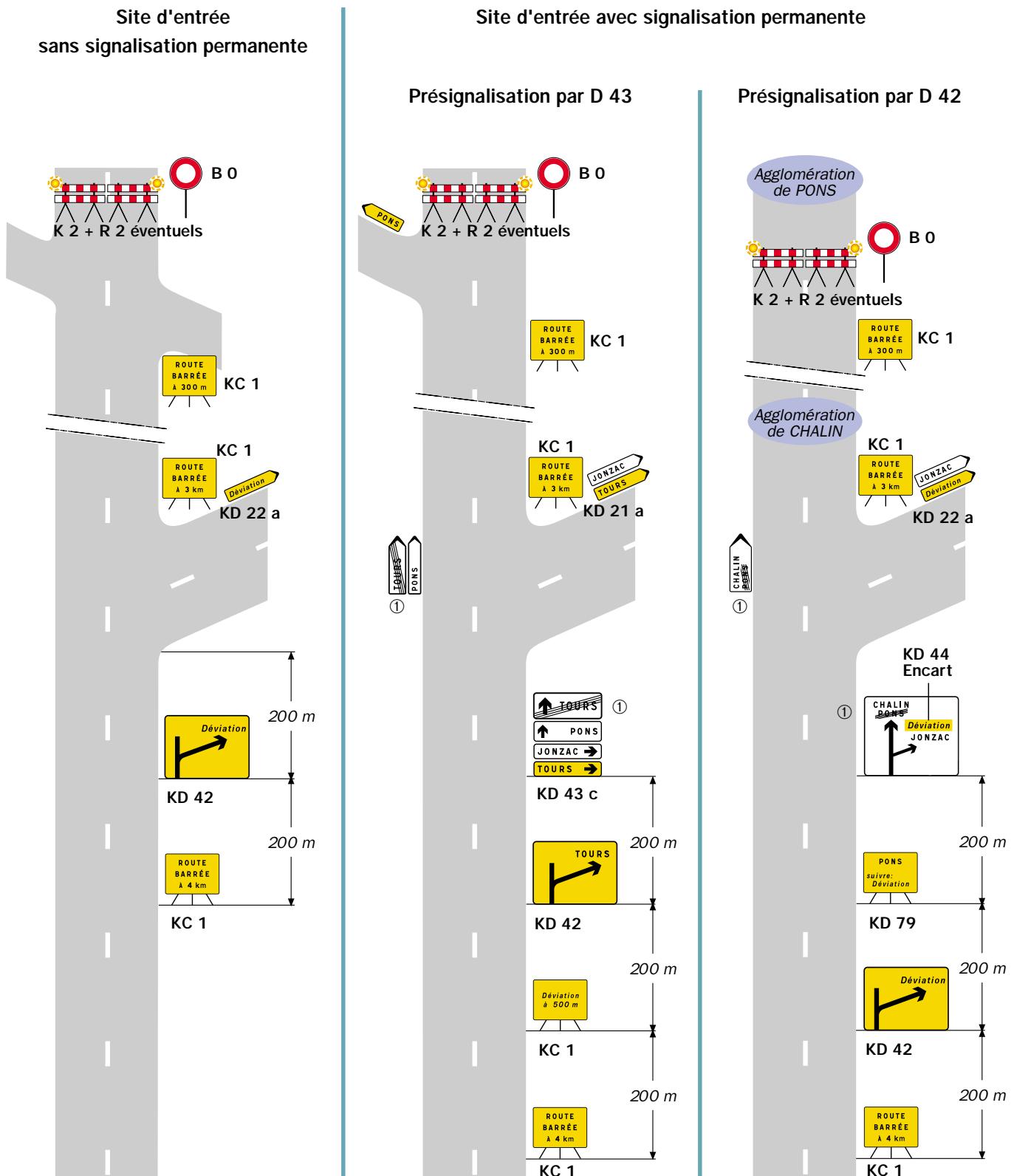
Vous êtes arrivé à votre destination -

Détournements



Avec desserte de localité à l'aval
du site d'entrée

Déviation

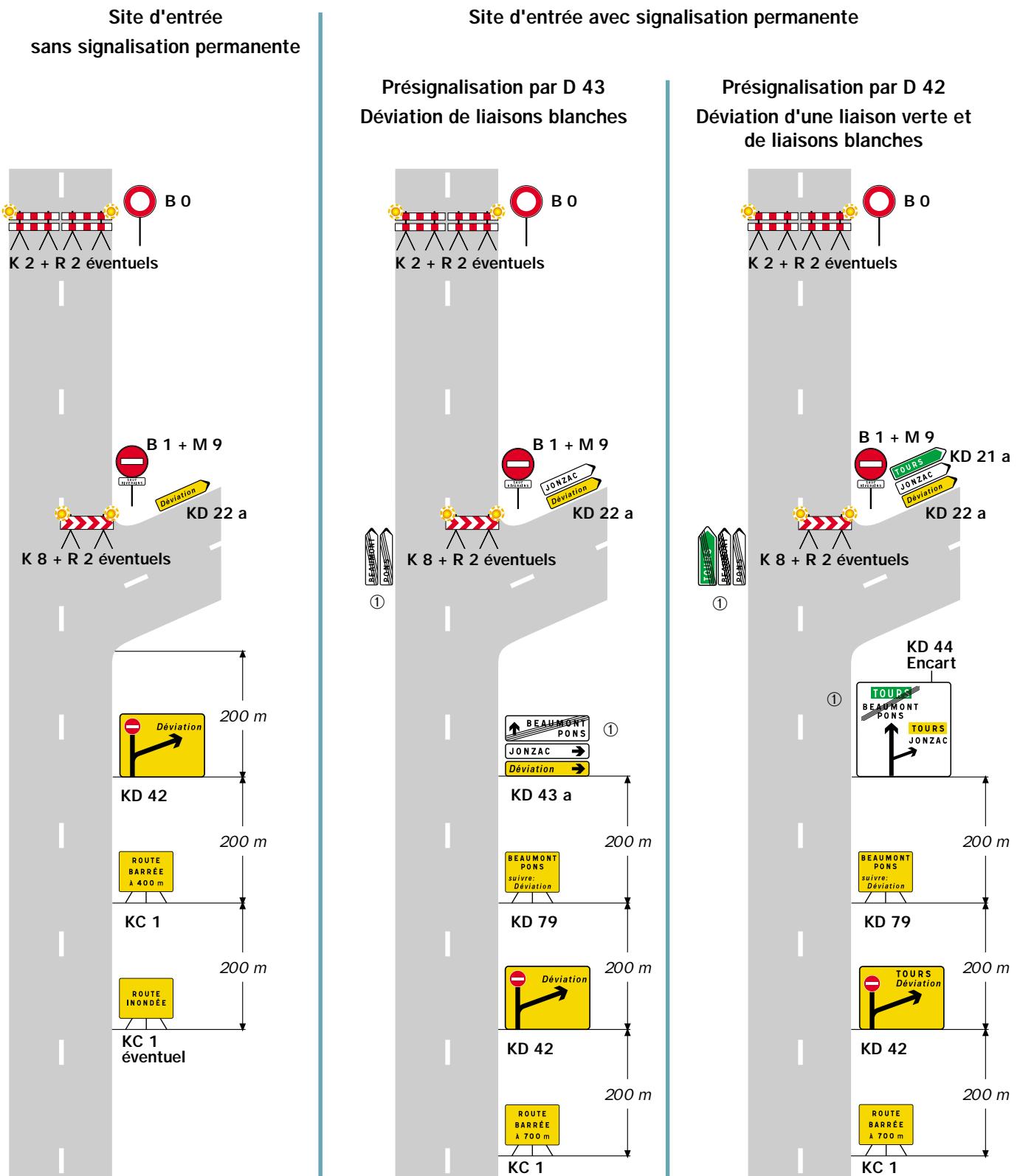


Remarque(s) :

① Mentions à occulter en totalité.

Site d'entrée au niveau de la coupure

Déviation



Remarque(s) :

- L'accès des riverains est autorisé entre le site d'entrée et la déviation et le site de coupure.

① Mentions à occulter en totalité.